

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 03/02/2017 - 11:34**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

---

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville d'Aubervilliers

**Correspondant :** M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

**Objet du marché :** Étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien BRUN sur la commune d'Aubervilliers.

**Catégorie de services**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Un groupement de commandes pour la passation du présent marché a été constitué sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Les membres constitutifs du groupement sont:

- la Ville d'Aubervilliers
- l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune
- l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers

Le coordonnateur de ce groupement de commandes est la Ville d'Aubervilliers, représentée par sa Maire, Madame Mériem DERKAOUI.

Le marché est global et comporte :

- Une tranche ferme : « Programmation de l'étude de requalification » composée de la manière suivante :

Phase 1 : Diagnostic partagé du territoire ;

Phase 2 : Définition partagée des scénarii d'aménagement ;

Phase 3 : Choix concerté d'un parti pris d'aménagement urbain et paysager, et définition du programme d'actions opérationnelles

- Une tranche optionnelle : « Animation de chantiers participatifs » composée comme suit :

Phase 4 : Chantiers participatifs / accompagnement de la transformation du square

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le présent marché est passé pour une période de quinze (15) mois à compter de la date de la notification de l'ordre de service de démarrage et se termine à la restitution des documents de synthèse.

Le marché est traité à prix global et forfaitaire sur la base du montant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, annexe à l'acte d'engagement (A.E).

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 15 mois à compter de la notification du marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Le marché est financé sur les fonds publics (ressources budgétaires propres) des membres du groupement. Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés**

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Autres renseignements demandés :**

- Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :
  - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels pour chacune des trois dernières années ;
  - Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché ;
  - Une liste des principales références de prestations équivalentes exécutées par l'entreprise au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date, le destinataire public ou privé et le(s) nom(s) de(s) interlocuteur(s) à contacter ;

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- La valeur technique de l'offre, au vu de la note méthodologique défini à l'article 4.2 du règlement de consultation (RC) (60 %)
- Le prix, au vu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (40 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 27 février 2017 à 16 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DCDL 02-17

**Renseignements complémentaires :** L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (Cf. détails à l'article 4.2 du RC) :

- L'Acte d'Engagement (A.E), dûment complété, tamponné, daté et signé, sans aucune modification ni réserve ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F), annexe à l'AE, dûment complétée, tamponnée et datée ;
- Une note méthodologique ;
- Un R.I.B.

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du R.C, une négociation pourra être engagée avec les candidats, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix. La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier sera adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courrier ;
- Une audition sera programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai de 3 jours francs avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du R.C et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 03 février 2017

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Correspondant : Mme Marion ALEXANDRE , Direction de la Citoyenneté et de la Démocratie Locale - Service démocratie locale et politique de la ville, 124 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 50 15, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Correspondant : Mme Maëva HAYET , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Correspondant : Mme La Maire , 72, rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 53 74, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <https://maximilien.fr>

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** La remise des offres se fera au choix du candidat :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante: <https://www.maximilien.fr>
- soit sous pli cacheté. L'enveloppe extérieure portera obligatoirement les mentions suivantes : « MAPA - ÉTUDE CONCERTÉE DE PROGRAMMATION DE LA REQUALIFICATION DU SQUARE LUCIEN BRUN SUR LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS - NE PAS OUVRIR ».

Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la Maire d'Aubervilliers

DACP

72 rue Henri Barbusse

93308 AUBERVILLIERS cedex

ou déposés contre récépissé du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h00 pour le jour de la date limite de la remise des offres).

#### **Informations complémentaires :**

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents :** Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidats, selon les modalités suivantes :

- Les entreprises peuvent, de préférence et gratuitement, télécharger directement et complètement le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>
- Autres modalités de demande du DCE au format papier :
- Par mail : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr)
- Par voie postale : Madame la Maire d'Aubervilliers - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex;
- Sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;
- Par télécopie au 01 48 39 51 85

### **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3084266**

#### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Le Moniteur (Hebdomadaire Presse)** Publication intégrale

**Rubrique :** Services et Fournitures

**Département :** 93 - Seine-Saint-Denis

#### **DONNÉES DE FACTURATION**

##### **Libellé de la facture :**

Ville d'Aubervilliers

Direction des Finances 2 rue de la Commune de Paris

93300 - Aubervilliers

##### **Adresse d'expédition :**

Ville d'Aubervilliers

Direction des Finances 2 rue de la Commune de Paris

93308 - Aubervilliers cedex